



FESTIV'ARLES

REGLEMENT DU CONCOURS DE FERRADE 2019

Dimanche 2 juin 2019 – Manade Jacques BON – Le Sambuc 13200 ARLES

Maintenance et Traditions

- ☆ Festiv'Arles – Maintenance et Traditions organise, dans le cadre de la manifestation de la Course de Satin, un concours de ferrade.
 - ☆ Ce concours se déroulera le jour de la Course de Satin, à partir de 9 h 30 à la manade Jacques Bon au Sambuc à Arles.
- Il est ouvert aux manades de taureaux et de chevaux inscrits auprès de Festiv'Arles – Maintenance et Traditions, dont la participation sera définitive par tirage au sort 15 jours avant la manifestation.
- ☆ Chaque manade sera représentée par 4 cavaliers (2 tridents + 2 bâtons) en tenue gardianne, montés sur des chevaux de race Camargue harnachés à la façon camarguaise. Il est demandé aux cavaliers ou aux manadiers avec le bulletin d'inscription de présenter leur attestation d'assurance en Responsabilité Civile.
 - ☆ Il est demandé aux cavaliers de revêtir la tenue gardianne traditionnelle (se référer à la charte de la tenue vestimentaire des gardians). Le harnachement Camargue (selle gardianne avec martingale, croupière, mors gardian, seden, caveçon camarguais, si nécessaire, étriers cage, tapis de selle en feutre à damier marron et blanc, par exemple...) est exigé.
 - ☆ Les manadiers s'assureront, lors du concours de ferrade, que les cavaliers engagés sont à jour de leur assurance ainsi que les papiers relatifs au cheval (vaccinations et autres).
 - ☆ Les cavaliers devront montrer leur trident au jury « le trident doit piquer et non trancher ».
 - ☆ Le nombre de participants à ce concours sera de 12 manades dont le gagnant de l'année précédente et la manade qui reçoit.
 - ☆ Les manades participant à ce concours seront tirées au sort le matin même pour définir l'ordre de passage. Le vainqueur participera automatiquement au concours de l'année suivante (s'il le souhaite).
 - ☆ Seul des anoubles pourront participer au concours et seront fournis par la manade Bon, détenteur de la « carte verte ».
 - ☆ **Chaque cavalier engagé devra, obligatoirement se munir du carnet d'identification du cheval à jour de ses vaccinations, qui sera présenté dès l'arrivée à la manade.**
 - ☆ **Le vétérinaire vérifiera leur validité et accordera l'autorisation de participer.**
 - ☆ Les anoubles seront « courségés » au départ de la cour de tri et tombés entre les deux bandes blanches tracées au sol le plus près possible de la première ligne, le coup de fer doit se faire, en respectant l'animal, à la base de la queue. Le coup de fer étant autorisé jusqu'à la deuxième ligne.
 - ☆ La notation sera faite d'après tous les critères suivants :
 - ☆ Critères de notation :
 - 1 Présentation des chevaux sans protection
 - 2 Propreté, harnachement traditionnel, tenue des gardians
 - 3 Sortie anouble, départ, récupération, encadrement
 - 4 Coursejado, rectitude, allure générale
 - 5 Coup de fer
 - 6 Maintien de l'anouble au sol
 - ☆ **Le prix sera remis sous forme de chèque:**
 - Le vainqueur recevra le prix d'une valeur de 800 € et « Lou Ferri d'or » 2019 (valeur 300€)
 - ☆ Le jury sera composé de 8 personnes : d'un représentant de Festiv'Arles – Maintenance et Traditions, d'un représentant de la Confrérie des Gardians, d'un représentant de la Nacioun Gardiano, d'un représentant des Gardians professionnels, d'un représentant de l'Association des Chevaux de race Camargue, du Directeur ou du Président de la Maison du Cheval de Camargue, du Président de l'Association des Manadiers, et de 1 personne choisie par Festiv'Arles.
- Festiv'Arles – Maintenance et Traditions se réserve le droit de modifier le présent règlement dans les années à venir.

*En cas d'accident, FESTIV'ARLES – MAINTENANCE ET TRADITIONS
décline toute responsabilité en ce qui concerne le public et les participants.*



FESTIV'ARLES
Maintenance et Traditions

REGLEMENT GENERAL JOURNEE COURSE DE SATIN 2019

Dimanche 2 Juin 2019 – Manade Jacques Bon – Le Sambuc 13200 ARLES

1. Festiv'Arles – Maintenance et Traditions organise, dans le cadre de la manifestation de la Course de Satin, le Concours de ferrade le matin, le Concours de maniabilité enfants (de 6 à 12 ans), la Course de la Taïolo, la Course du Péu Blanc, la Course de Satin.
2. Les animaux présentés devront être vaccinés depuis plus de quinze jours et depuis moins d'un an contre la grippe équine. Ils devront également être munis d'une puce électronique.
3. Un contrôle vétérinaire sera effectué lors de l'arrivée des chevaux. La présence du vétérinaire est demandée sur toute la journée.
4. Tout animal atteint ou soupçonné d'être atteint d'une maladie contagieuse sera refusé. Aucun recours ne pourra être engagé à l'encontre des organisateurs en cas de maladie contractée par les chevaux lors de leur présentation à la manifestation.
En cas d'épidémie, la manifestation serait purement et simplement annulée.
5. En cas d'accident survenu ou de maladie contractée au cours du séjour des chevaux sur le site de la manifestation, les soins seront à la charge du propriétaire de l'animal.
6. Un emplacement spécifique sera réservé au stationnement des chars et des vans. Pour éviter le désordre, il est recommandé de respecter les emplacements prévus.
7. Les éleveurs seront chargés de l'entretien général et de la garde des animaux.
8. Toute responsabilité pouvant résulter du transport des chevaux et de leur présence sur les lieux de l'exploitation, demeurera à la charge du propriétaire qui aura à assumer leur garde ou la déléguer à un tiers ou à son personnel, étant précisé qu'en aucune manière les organisateurs n'auront une obligation de garde des chevaux présentés.
9. Des explications sur ce règlement seront éventuellement adressées aux intéressés qui en feraient la demande.
10. Seront associés à la manifestation des exposants (selliers, fabricants de vans, fabricants d'aliments pour chevaux, artisans, etc...), qui seront installés sur le site.
11. Festiv'Arles – Maintenance et Traditions ne demande pas de droit d'inscription.
12. L'accueil du public se fera à partir de 8 h jusqu'à la fin de la manifestation sur le parking matérialisé à cet effet.
13. Les membres du jury auront les connaissances requises pour chaque course et le concours de ferrade.
14. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités sur le parcours.
15. Liste des prix par course en annexe jointe.

CONCOURS DE FERRADE
ORGANISÉ PAR FESTIV'ARLES – MAINTENANCE ET TRADITIONS
DIMANCHE 2 JUIN 2019 À LA MANADE JACQUES BON AU SAMBUC
UNIQUEMENT AVEC DES CHEVAUX DE RACE CAMARGUE

BULLETIN D'INSCRIPTION DE LA MANADE

NOM

.....

RESPONSABLE NOM

.....

ADRESSE

.....

.....

EMAIL

TÉLÉPHONE

.....

NOMS DES CAVALIERS	NOMS DES CHEVAUX

Chaque équipe participant au concours de ferrade doit engager ses gardians à participer aux courses de l'après-midi.

Le responsable s'assurera que les cavaliers engagés sont à jour de leur assurance ainsi que les papiers relatifs au cheval (vaccination et autres).

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités sur le parcours.

*Pour les participants mineurs participant à cette manifestation,
l'autorisation parentale doit être complétée et retournée à Festiv'Arles,
organisateur de la manifestation.*

Un tirage au sort pour déterminer l'ordre de passage sera effectué le matin même.

Déclare et certifie avoir pris connaissance du règlement et de m'y conformer

A..... le

Signature :